

**Le DSNA a annoncé le 6 octobre dernier, le retour tant attendu des immersions en pays anglophones, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.** En réalité, cette annonce est trompeuse puisqu'elle n'autorise que le dégel des marchés publics locaux en matière d'immersions à l'étranger, en attendant la passation d'un marché national unique qui prendra de longs mois à être finalisé. Or, le marché du CRNA Est a expiré et celui-ci se trouve dans l'incapacité d'en conclure un nouveau. Ainsi, aucune immersion en pays anglophone ne sera possible pour les contrôleurs rémois avant, au mieux, la fin 2023.

**La situation est pourtant critique. La charge de travail des lecteurs d'anglais atteint déjà le maximum.** De trop nombreuses demandes d'inscriptions en journées d'anglais sont systématiquement rejetées, mettant en péril les mentions linguistiques des contrôleurs.

**La subdivision instruction s'appuie allègrement sur le régime dérogatoire du PIFA qui permet, le temps de solder la crise sanitaire, de proroger sa mention linguistique à moindre heures.** Cette vision à court terme montre déjà ses limites. L'offre locale reste toujours insuffisante, à la fois à cause :

- ☺ du sous-effectif des lecteurs en langue anglaise que le SNCTA s'est attaché à stabiliser *via* la pérennisation d'un 3<sup>e</sup> lecteur ;
- ☺ et de l'absence des *one-to-one*, par effet collatéral des réserves opérationnelles !



*\* Sous réserve de places disponibles. Voir conditions auprès de la DSNA.*

**Le SNCTA entend que les annonces du DSNA soient suivies d'effets et revendique la reprise des immersions en pays anglophones dès le début 2023 ! Il appelle le service à mettre en place un marché local transitoire en attendant que l'offre nationale se concrétise.**

**L'offre en anglais doit également s'enrichir à Reims. Le service doit prendre en compte le faible succès et volume des « immersions » en France, et proposer de nouveau des *one-to-one*. Le SNCTA se tient à la disposition du service pour en définir les modalités.**